

Procès Verbal du conseil municipal
du vendredi 07 juillet 2023 à 19h00

Nombre de membres : 11

Présents : 7

Absents : 4

Procurations : 1

Votants : 8

Etaient présents :

Marie-Pierre DRAIN, Maire de Lalley,
Sandrina SIMOES, Première adjointe,
Guy ZANARDI, deuxième adjoint,
Jean-François CLAUDE, troisième adjoint,
Jacques CAUCHARD, Conseiller Municipal
Guillaume GIRAUD, Conseiller Municipal,
Philippe SIONNEAU, Conseiller Municipal

Elise CHAFKI, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir
Bernd HOFMANN, Conseiller Municipal, absent, pas de pouvoir
Marion MICOUD, Conseillère Municipale, absente, pouvoir donné à Madame la Maire
Myriam PASCALE, Conseillère Municipale était absente, pas de pouvoir

À la suite d'un incendie sur le territoire de la commune à 19h00 Madame DRAIN Maire de la commune et Monsieur Guy ZANARDI, responsable incendie sont absents.

Le Quorum étant atteint, Madame la Maire, Présidente du Conseil Municipal, ouvre la séance du 07 juillet à 19h28.

Aucune Excuse autre que celle de Marion MICOUD n'a été donnée et aucune autre procuration n'a été fournie, Madame la Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire pour cette séance. Sans réponse, elle propose cette tâche à Jean-François CLAUDE qui accepte.

Jean-François CLAUDE est désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille de présence pour ce conseil

Madame la Maire demande au Conseil si tout le monde a été destinataire du compte rendu du Conseil Municipal, en date du 09 juin 2023. Elle demande si le contenu de ce compte rendu est fidèle aux débats, pour faciliter elle en rappelle les questions qui étaient à l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications.

- 1) Assainissement : approbation du projet de zonage d'assainissement de la Commune - Mise à l'enquête publique.
- 2) Assainissement : demande de subvention assainissement collectif.
- 3) Mise des parcelles ZB 2, ZB21, ZB 17 au régime des forêts soumises de l'ONF.
- 4) Autorisation au maire de signer les demandes de subventions pour les UV du Penafc.
- 5) Dégâts d'orages : demande de subventions auprès du Département et de l'Etat.
- 6) Convention marché de l'été.

Monsieur Guy ZANARDI, deuxième adjoint signale qu'il y a une inversion dans les pourcentages de subvention au niveau du point 5) Dégâts d'orages : demande de subventions auprès du Département et de l'Etat, La phrase exact sera donc :

« L'objet de cette délibération est d'autoriser Madame la Maire à effectuer les demande de subventions afin d'aider la commune à réaliser les dits travaux. Nous pourrions à prétendre à des montants pouvant atteindre 30% des montants nécessaires auprès du département à condition que l'état de catastrophe naturelle soit reconnue et 40% au niveau de la préfecture.

Madame la Maire demande au conseil son avis sur cette remarque qui approuve Madame la Maire et propose alors de passer au vote :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le compte rendu du conseil du 09 juin 2023 est en conséquence approuvé dans son intégralité et avec la correction demandée.

Madame la Maire fait circuler la feuille d'émargement pour l'approbation du PV du conseil du 09 juin 2023.

Madame la Maire propose de passer à l'ordre du jour communiqué aux conseillers municipaux dans la convocation du conseil en date du 03 juillet 2023, la liste des délibérations à voter par le Conseil municipal : Il est précisé que pour chaque question mis à l'ordre du jour, les documents afférents ont été communiqués aux membres du Conseil par courriers électroniques avec la convocation du 07 juillet 2023 :

- 1) DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA MESURE 207 DU PROGRAMME REGIONAL FEADER AUVERGNE RHONE-ALPES 23-27 INTITULE « AMELIORER LES CONDITIONS DES ELEVEURS EN ESPACE PASTORAL ».
- 2) DEMANDE DE SUBVENTION EDIFICE CULTUEL
- 3) DEMANDE DE SUBVENTION ESPACE GIONO 2023
- 4) VALIDATION DU TARIF DES ENTREES ET DES VENTES BOUTIQUE A L'ESPACE GIONO
- 5) DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSÉE PAR LE CDG38 AUX EMPLOYEURS AFFILIÉS
- 6) ACHAT DE DIVERSES PARCELLES A LA SAFER

Madame la Maire ouvre les débats en donnant le contenu de l'ordre du jour du présent conseil :

1) DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA MESURE 207 DU PROGRAMME REGIONAL FEADER AUVERGNE RHONE-ALPES 23-27 INTITULE « AMELIORER LES CONDITIONS DES ELEVEURS EN ESPACE PASTORAL ».

Madame la Maire explique au conseil qu'il s'agit du dossier que nous avons déposé à l'automne dernier pour assurer la réfection de la route du Jocou. Le dossier a été approuvé au comité pastoral et sera finalisé lors de la réunion d'octobre 2023. Cette réfection qui passera par une désartificialisation des surfaces. Le montant global de l'opération sera de **71 037, 00** euros. Il est subventionné à 70% par le FEDER.

Le projet a besoin d'un vote du conseil Municipal, le premier vote marquant seulement un accord de principe pour le dépôt du dossier et les demandes de subventions. Les travaux seront inscrits au titre de 2023 et pourront s'étaler sur deux ans.

Madame la Maire demande au conseil s'il y a des questions, devant la négative elle propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

2) DEMANDE DE SUBVENTION EDIFICE CULTUEL

Après avoir remercié le conseil municipal, Madame la Maire propose de passer au second point de l'ordre du jour et pour cela donne la parole Conjointement à Madame Sandrina SIMOES, première Adjointe en charge des finances et à Monsieur Jean-François CLAUDE, 3^e Adjoint en charge de la culture et du patrimoine.

Monsieur CLAUDE, après avoir rappelé que nous avons déjà mené à bien la restauration des vitraux de la Chapelle Notre Dame du Bon secours, vandalisés, expose que les édifices culturels nécessitent plusieurs interventions importantes.

A ce titre l'église réclame deux interventions. La première serait celle du changement total des abats sons de la chambre campanaire. Les abats son sont en bois et apriori datent de l'origine du clocher du village 1832. Ils sont en très mauvais état et laissent les cloches dont la plus ancienne date de 1733, non seulement aux intempéries mais aussi à la souillure des pigeons.

La seconde intervention sur le clocher à effectuer est une mise en conformité au niveau du paratonnerre. Aux vues des orages que nous subissons avec le changement climatique cet équipement est particulièrement nécessaire.

Pour terminer sur le dossier culturel, la Chapelle d'Avers. L'équipement électrique de la chapelle n'a jamais été repris depuis son installation. Il s'agit donc de réaliser une mise aux normes de l'installation ce qui permettra sur le mur gauche à l'extérieur d'installer un défibrillateur, équipement qui fait défaut aux habitants d'Avers.

Madame SIMOES donne lecture des devis établis pour ce dossier

- Abats sons 18 810,00 euros (un devis)
- Paratonnerre 7252,00 euros (trois devis)

- Electricité de la Chapelle d'Avers 2948, 40 euros (un devis)

Soit un total de **29 010, 40 euros**. Elle précise qu'il convient aussi d'autoriser Madame la Maire à demander les subventions pour ce dossier. Un montant de 15% peut être acquis pour la chambre campanaire. Des travaux qui ne vont pas être réalisés dans l'immédiat mais il convient de les prévoir pour participer aux demandes de subventions.

Aucune question n'étant posée, le conseil posée Madame la maire propose de passer au vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

3) DEMANDE DE SUBVENTION ESPACE GIONO 2023

Madame la Maire remercie le conseil et propose de passer à la demande de subvention pour l'espace Giono. Il s'agit de la traditionnelle subvention de 1500 euros qui permet d'aider l'espace dans ses frais généraux, l'embauche d'un personnel pour l'été, achat de livres

Monsieur Philippe SIONNEAU, conseiller municipal et responsable de l'Espace se fait préciser sur le déroulé entre demande de subvention, bilan à fournir etc

Le conseil passe au vote :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

4) VALIDATION DU TARIF DES ENTREES ET DES VENTES BOUTIQUE A L'ESPACE GIONO

Après avoir remercié le conseil, Madame la Maire redonne la parole à Monsieur SIONNEAU qui détaille la liste des tarifs qu'il propose pour l'Espace GIONO outre les tarifs des entrées :1,50 euro tarif plein, 1,20 euro pour le tarif réduit, gratuit pour les habitants de Lalley, il s'agit d'autoriser l'Espace Giono à revendre les livres qu'il propose au prix du marché (voir liste)

Aucune question n'étant soulevée Madame la Maire demande de passer au vote :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

5) DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSÉE PAR LE CDG38 AUX EMPLOYEURS AFFILIÉS

Madame la Maire donne lecture de la proposition de délibération

Le Conseil Municipal (ou autre assemblée),

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé,

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1er Juin 2023,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38,

Après en avoir délibéré etc...

Article 1er : décide d'approuver et d'autoriser le Maire/Président à signer le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.

Le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le référent déontologue à hauteur du montant de quatre-vingts euros par consultation (plafond fixé par l'arrêté susvisé, et qui évoluera avec celui-ci).

Article 2 : précise que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de

Article 3 : précise que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 9 Allée Alban Vistel, 69110 SAINTE

FOY LES LYON, avec la mention « CONFIDENTIEL »,

- Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.

Article 4 : précise que les réponses seront formulées par écrit à l'élue ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.

Article 5 : précise que cette désignation pourra être complétée dans les prochains mois, sur proposition du CDG38, si les besoins qui apparaissent avec la montée en puissance du dispositif le justifient.

Article 6 : précise que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1er juin 2023, et qu'ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG38 avec un préavis de trois mois

Après avoir répondu à certaines questions le conseil passe au vote

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

6) ACHAT DE DIVERSES PARCELLES A LA SAFER

À la suite d'une note de la Safer une série de parcelles provenant d'un héritage sont mis en vente et proposées à la mairie de Lalley dans le cadre d'une promesse unilatérale d'achat, la Commune porte acquéreur de 8 parcelles :

• C68	2 ha / 40 ca	Pellas
• C69	21 a / 30 ca	Pellas
• C313	73 a/80 ca	Préfury
• E12	16 a /80 ca	Belle Roche
• E16	7 a / 18 ca	Belle Roche
• F26	8 a / 70 ca	Ruelle
• F27	14 a /90 ca	Ruelle
• F187	47 a / 40 ca	Les Taillas

L'ensemble de ces parcelles forment un ensemble de 4 ha 69a 53 ca pour une somme de 4 500 euros, plus 780 euros de droit pour la Safer et 1 000 euros de frais d'acte. Ces parcelles intéressent la commune soit parce qu'elles font partie des zones de protection des sources, soit elles sont contiguës au domaine forestier communale, soient enfin peuvent permettre par le biais d'échange de parcelles, de satisfaire à la politique de protection des sources ou la cohérence du domaine communale.

Après un bref échange apportant certaines précisions aucune questions n'étant posée, Madame la Maire propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Considérant que l'ensemble des points à voir ont été vus, qu'il n'y a aucune demande du conseil, Madame la Maire prononce la clôture du ce conseil du 07 juillet 2023 à 20h28.

Le secrétaire de Séance,
Jean-François CLAUDE
3e adjoint au maire



COMMUNE DE LALLEY - Espace GIONO

Récapitulatif du mois de :

Année:

2023

ENTREES PAYANTES	TARIF	NOMBRE	CHEQUES	ESPECES	TOTAL
Entrées tarif normal	1,50 €				
Entrées tarif réduit dont groupes	1,20 €				
Entrée gratuite (- de 18 ans)					
Entrée gratuite habitant de Lalley					
TOTAL ENTREES					
BOUTIQUE ESPACE GIONO	TARIF	NOMBRE	CHEQUES	ESPECES	TOTAL
TOTAL VENTE BOUTIQUE					

Présence d'E. Berger et de J. Giono	9,90 €				
Lectures -extraits Giono et itinéraires Giono	6,00 €				
Revue "Jean Giono" n° 1	20,00 €				
Catalogue exposition " Le cinéma de Giono"	9,00 €				
Catalogue "Jean Giono ou le cœur de Noé"	12,00 €				
Patrimoine du Trièves	23,00 €				
Affiche Espace Giono	2,00 €				
Affiche exposition Edith Berger	2,00 €				
Carte postale tableau Edith Berger	1,50 €				
Jeu de 12 cartes postales Edith Berger	14,00 €				
Livre Edith Berger	20,00 €				
Un roi sans divertissement	8,10 €				
Batailles dans la montagne	10,90 €				
Les âmes fortes	8,00 €				
L'homme qui plantait des arbres Giono Jolivet Jeunes	13,50 €				
L'homme qui plantait des arbres Giono Desvaux Jeunes	14,90 €				
L'homme qui plantait des arbres Giono Desvaux	7,50 €				
Le petit garçon qui avait envie d'espace	7,00 €				
Faust au village	9,00 €				
Les vraies richesses	7,50 €				
Rondeurs des jours	10,00 €				
Lettre Aux Paysans - Sur La Pauvrete Et La Paix	10,00 €				
Refus D'Obeissance	3,00 €				
Giono, Furioso - Prix Femina Essai 2019	18,50 €				
Jean Giono Et Le Pacifisme 1934-1944	16,00 €				
Notre Dame d'Esparron	12,20 €				
Le Percy- en-Trièves	22,60 €				
Chronique de la peste	10,60 €				
Forêts en Trièves	19,00 €				
Giono et les Alpes paysages et caracteres	8,50 €				
1 goutte, deux gouttes,...	30,00 €				

ENTREES GRATUITES	NOMBRE
Gratuites	
Habitant de Lalley	
TOTAL	